

<p style="text-align: center;">Compte rendu de la réunion Cadres retraités du SNCH du 1^{er} avril 2010 Paris – Siège SNCH</p>

Présents :

BORRA Marie Louise (Aquitaine), CHEVALIER Claude (Lorraine), CHOUZENOUX Jean Marie (Limousin), COMBRADE Bruno (Aquitaine). GEORGES René (Nord Pas de Calais), GUILLEMET Jean (Aquitaine), LANGROS François (Champagne Ardennes), LECLERF Viviane (Nord pas de calais), MONSTERLET Nicole (LR), MORCET Bernard (Bretagne), SOUILLARD Annie (Rhône Alpes), TISSERANT Jean louis (Franche Comté), MOREAU Yves (Il de France), WENZLER Aurélie (Alsace).

Excusés :

Mme LISMONDE (Lourdes – Midi Pyrénées)

Mr HUE Jean (en réunion au conseil d'administration de la CNRACL)

Mr DUMAS Maurice (qui donne démission de sa délégation de région pour raison de santé)

Points à l'ordre du jour :

- Actualités sur les retraites
- Inflation et évolution des pensions
- Observations sur les réformes des retraites

Yves Moreau et Jean marie Chouzenoux

⇒ A quoi sert le comité de suivi de la CRH ?

Quelques inquiétudes s'expriment sur l'avenir des retraites.

La réévaluation des points acquis après 1998 serait de 0.25%. (0.50% en 1998). L'inflation en 2009 est estimée à + 1.8%, mais les pensions progresseront de 0.9% au 1^{er} avril. 2010.

⇒ Les retraités devraient être présents dans le comité de réforme des retraites (COR), malgré l'opposition des syndicats représentatifs sur ce point en associant notre délégué de catégorie aux négociations au titre du SNCH.

⇒ Demander à participer aux négociations... Contacter les Territoriaux (même caisse de retraite que les hospitaliers).

SNDGCT – A la mairie de Marmande, appeler J-Marie MARCO de la part de Jean Guillemet pour des actions communes auprès de la CNRACL (05.53.93.09.50)

⇒ Yves Moreau fait observer que sur ce point des retraites, les actifs doivent se saisir de ce dossier qui est leur avenir !

Pour travailler : volontaires

Y.Moreau

J.M Chouzenoux

B. Combrade

⇒ la prime de départ à la retraite vient de diminuer de 1€ par année d'activité compte tenu des ressources et du nombre élevé des départs (47.50€ au lieu de 48.50€).

⇒ Rappel : Il est possible de négocier un étalement sur 5 années au titre de l'impôt sur le revenu, en ce qui concerna la prime CGOS versée au départ.

Même chose pour la RADLFPH (retraite additionnelle de la FPH).

La RADLFPH concerne la transformation en points de 25% des primes salariales.

⇒ la gratuité des soins est liée à l'activité professionnelle sur prescription d'un médecin de l'établissement (Statut FPH – livre 9). De même les collègues qui sont logés par nécessité absolue de service, peuvent demander la prise en charge du déménagement (départ à la retraite)

⇒ Le COR rend son rapport au Président de la République mi-avril 2010.

Pour le moment, on n'en connaît pas la teneur, ni les orientations en ce qui concerne les pensions de réversion. Si celles-ci sont soumises dans le privé à un âge limite pour le versement, ce n'est pas le cas dans la FPH (plafond : 1525€/mois).

⇒ Relancer les délégués régionaux actifs par un petit courrier pour favoriser l'échange de fichiers entre les régionaux actifs et non actifs : objet faire adhérer les nouveaux retraités.

⇒ L'actualité met en lumière la question des retraites.

⇒ C'est le bon moment pour « accrocher » les futurs retraités au syndicat ;

Idée : donner à ces derniers une information sur :

- les démarches à envisager,
- les avantages à solliciter
- le système actuel etc. etc.

La CNRACL a mis en place des dispositions d'incitation pour les futurs retraités s'intéressent à leur régime personnel.

Aujourd'hui, 10% des retraités sont à moins de 913 € mensuels soit à peine plus que le seuil de pauvreté (817€).

Document à préparer pour le prochain congrès ?

⇒ Un centenaire au SNCH : Mr Cyprien COLLIER, 105 ans à Beauvais : le SNCH peut il faire un geste de sympathie pour mettre à l'honneur cet adhérent d'or ?

⇒ A prévoir une réunion avant congrès sur le régime des retraites avec synthèses des propositions du COR et article sur la revue.

⇒ Bruno Combrade prépare une note de lecture pour la revue du SNCH sur les droits et obligations des retraités d'après un livre écrit par un conseiller d'état.

⇒ André Renault souhaiterait un article sur les aspects financiers du passage de l'activité => vers la retraite pour informer les actifs en fin de carrière .

⇒ J.M Chouzenoux signale que la FHF prépare un livret pour les futurs retraités.

⇒ Le DGOS va nous adresser un dépliant à consulter sur le site SNCH concernant les réformes en cours :

- Directeurs des soins => gérés par le CNG
- Ide => en catégorie A et donc modification de la structure des CAP en particulier la n°2.

Bercy impose un cadrage financier concernant les négociations en cours (statut des DH ouverture sur le régime indemnitaire, PFR...)

Pour le SNCH le référentiel métier des DH n'est pas satisfaisant.

D3S : La CFDT souhaite mettre en évidence le parallélisme des métiers DH/ D3S et accepterait la fusion des 2 corps.

Pour le SNCH, il convient de respecter les spécificités des 2 métiers.

⇒ PFR : l'évaluation doit remplacer la notation. Pour les DS, en 2010, une évaluation à part par le CNG est prévue d'après celle fournie par le chef d'établissement.

En 2010, PFR pour tous les cadres en remplacement de toutes les primes, à enveloppe constante, sauf la NBI.

PFR : 1 part fixe et 1 part variable liée au Poste occupé et en fonction de la taille de l'établissement.

NB : Merci de joindre au PV, la liste de tous les délégués retraités, à jour, avec leurs coordonnées, téléphoniques, mails et adresses.